

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 108 du 1.3 février 1950..

n° 108

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 février 1950

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro

28 février 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vul'**arrêté n° 217 du 23 décembre 1947 promulguant en française des, Somalis le décret n° 47-32541 du 18 novembre 1947 portant réglementation de la chasse dans les territoires Africains relevant du ministère de la France d'outre-mer

**Vul'**arrêté n° 1036 du 22 octobre 1948 réglementant la délivrance des permis de chasse sur le territoire de la Côte française des Somalis

**Vul'**arrêté n° 130 du 31 janvier 1950 établissant un contrôle de chasse au poste de Ouéah,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

L'adjudant Glacomini (André) et le sergent-chef Bufkens (Raymond), sous-officiers du B. A. I. S. M. en service au poste de Ouéah, sont désignés pour remplir les fonctions prévues par l'arrêté n° 136 du 31 janvier 1950. Ils prêteront le serment prévu par la loi.

#### Art. 2

La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel de la colonie.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général p. i.,P. ROULAND.**